

Nantes, le 7 juillet 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Périphérique de Nantes – De nouvelles améliorations

Le comité de pilotage du périphérique de Nantes s'est réuni le 7 juillet 2016 sous la présidence du préfet de région. Il rassemble, autour de l'État maître d'ouvrage, les collectivités qui participent au financement des projets d'investissement (la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole) et COFIROUTE.

Ce comité qui a constaté le bon avancement des études et des travaux, a pris des décisions nouvelles pour une amélioration continue des conditions de circulation.

I – Améliorer les conditions de circulation :

a). Études de parti d'aménagement : la concertation publique qui s'est déroulée du 2 mai au 3 juin 2016, a fait l'objet de nombreuses contributions (460 écrites et 10 000 visites sur le site internet dédié), montrant l'intérêt du public sur les enjeux et les aménagements proposés.

Le comité a validé la variante d'aménagement D. Elle comprend notamment des aménagements des tronçons situés au droit des franchissements de Loire, principaux points de congestion, et de certains échangeurs (portes des Sorinières, d'Armor...). Le comité a également validé les priorités d'aménagement au sein de cette variante ainsi que les modalités de diffusion du bilan de la concertation.

b). Aménagement du périphérique nord : l'enquête publique s'est déroulée du 8 février au 8 mars 2016. Les travaux de création de voies auxiliaires d'entrecroisement, pour réduire la congestion, et de bassins d'assainissement démarreront en octobre 2016 par le déboisement des emprises. Celui-ci sera réduit de 60 % pour tenir compte de l'enquête publique.

c). Aménagement de la porte d'Anjou : le projet consiste à améliorer, par des dispositifs de feux tricolores, les conditions de sortie des usagers du boulevard de la Prairie de Mauves vers le périphérique ou l'A811. Les travaux démarreront au 2ème semestre 2016.

Contacts presse :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement des Pays de la Loire
Mission communication
Téléphone : 02 72 74 73 32 fax : 02 72 74 75 09
Mail : mcom.dreal-pays-de-la-loire@developpement-
durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest
Mission communication
Téléphone : 02 99 33 46 56

d). Expérimentation d'une voie auxiliaire sur le pont de Cheviré : l'aménagement de la voie auxiliaire d'entrecroisement sur le périphérique extérieur entre les portes de l'Estuaire et de Bouguenais a été réalisé fin 2015. Les impacts de cette voie auxiliaire sur les conditions de circulation sont positifs. Les gains de temps observés sont de l'ordre de 4 minutes sur la période de 16h00 à 20 h et de 9 minutes sur la période de 17h30 à 18h30.

e). Suppression des canalisations situées sous la piste cyclable et pose d'une passerelle pour le franchissement du Gesvres : le Gesvres est canalisé sous la piste cyclable entre la porte de la Chapelle et l'Erdre. Ces canalisations qui constituent un frein à l'écoulement du cours d'eau, augmentent le risque d'inondation du périphérique. Elles seront déposées en septembre 2016 et seront remplacées par une passerelle permettant d'assurer la continuité de la piste cyclable. Le chantier sera achevé fin novembre.

f). Le schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic (SDAGT) : cet outil de pilotage des opérations de gestion de trafic permettra d'intégrer dans un programme unique les actions actuelles et à venir. Il portera sur la gestion de trafic, l'information routière et la multimodalité. Il s'attachera à répondre aux enjeux de gestion de trafic auxquels ont à faire face les gestionnaires des réseaux routiers et les autorités organisatrices de la mobilité. Le déploiement des équipements dynamiques se poursuit ; notamment sur la partie Est du périphérique pour l'information des usagers en cas d'inondation par le Gesvres, et sur la partie Sud pour faciliter le passage des convois exceptionnels Airbus.

2 – Continuité des modes doux :

Franchissement du périphérique par la piste cyclable de la porte de la Chapelle : Nantes Métropole, expérimentera à partir de l'été 2016, l'aménagement de la piste cyclable sur le giratoire et en traversée de chaque bretelle de la porte de la Chapelle.